

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 décembre 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 27 novembre 2017.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Huguette MAFFEIS, Martine METIVIER, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Yves MASSON, Frédéric PARREIN, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : Jacqueline CORIASCO, Alain DEZALOS et Emilie RAMIS.

M Alain DEZALOS a donné pouvoir à M Jérôme CAUNES pour voter en son nom.

Mme Emilie RAMIS donne pouvoir à M. Roland DABOS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Evelyne LEVEQUE, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Proposition d'achat logement Place Armand Casse

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en vente l'appartement situé place Armand Casse. Nous avons reçu une offre d'achat à 60 000 € net vendeur.

La proposition n'est pas retenue et les membres du conseil municipal demandent à ce que le maire réalise une contre-proposition à 62 000 € net vendeur.

Maison des associations

La future salle dédiée aux associations située route de Saint-Sixte à l'atelier municipal sera étudiée le 14 décembre prochain, en effet, nous attendons toujours de l'Agglomération d'Agen une notification pour une prise en charge de 80 % de l'enveloppe isolation, ce qui représente 118 400 € sur 148 000 € HT. Le plan de financement sera donc révisé.

Jardin Public

Nous avons établi des devis concernant l'ancien jardin Gimel, destiné à devenir un jardin public. Le devis ESBTP pour l'aménagement complet s'élève à 20 694.90 € HT et la couverture du poulailler à 2052.28 € HT.

Sur proposition de M. Baldy, adjoint en charge du service technique, seuls les travaux suivants seront réalisés par des entreprises extérieures : allées, mur, kiosque et toiture du poulailler (un ou plusieurs devis devront être demandé(s) pour la couverture du poulailler).

Plan de circulation du bourg de Caudecoste (place A. Casse, rue Marcellin Serret, rue du 19 mars 1962)

Ce projet est en cours d'étude.

Autorisation accordée à M. le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'année 2018.

Cette délibération permet à la mairie de payer des investissements, dans la limite de 25 % des investissements de l'année précédente (hors emprunts).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour autoriser M. le Maire à engager des dépenses d'investissements.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Foyer Beaujardin

Monsieur la Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs suivants :

Location par un particulier résidant sur la commune de Caudecoste	100 €
Location par un particulier résidant en dehors de la commune de Caudecoste	400 €
Location par une association de la commune de Caudecoste (limité 3 évènements par an)	Gratuit
Jeton de chauffage	4 €
Remboursement table cassée	80 € l'unité
Remboursement chaise cassée	30 € l'unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les tarifs proposés,
- DECIDE d'enregistrer les recettes à la « régie diverse »,
- DONNE son accord à Monsieur le Maire pour signer les contrats de location de la salle du foyer Beaujardin.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Extension de la régie de produits divers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la possibilité d'ajouter les recettes liées à la location du foyer Beaujardin à la régie de recettes dite « régie diverse ». Cette possibilité simplifie les procédures pour le personnel municipal et pour le comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DE RENOMMER cette régie « régie de produits divers »,
- DONNE son accord pour intégrer les recettes liées à la location du foyer Beaujardin à la « régie de produits divers ».

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Motion de solidarité avec le Conseil Départemental pour la survie de la ruralité

Considérant toutes les difficultés rencontrées par le Conseil Départemental subit un environnement institutionnel et financier particulièrement contraignant,

Considérant que les conseillers départementaux refusent solennellement de faire porter sur les Lot-et-Garonnais une nouvelle hausse de fiscalité,

Considérant que l'effet domino sera dramatique : sans compensation par l'Etat, plus d'investissement départemental dans les territoires, et donc des projets communaux étouffés.

Considérant que la vitalité de la ruralité et la dynamique métropolitaine vont nécessairement de pair afin d'assurer un équilibre territorial harmonieux de notre pays,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AFFIRME sa solidarité avec la motion du Conseil départemental et demande à l'Etat de prendre en compte la réalité de la situation des départements ruraux,
- DEMANDE ainsi que l'Etat mette en place des mesures de compensation pérennes du coût des allocations de solidarité nationales à la charge des départements, notamment ruraux, afin de leur permettre de continuer à investir dans les territoires et à soutenir les projets communaux et intercommunaux,
- DEMANDE ainsi que le projet de loi de Finances rectificative annoncé pour la fin de l'année soit abondé suffisamment et que les départements ruraux en difficulté disposent en priorité de ce fonds.
- DEMANDE à l'Etat qu'au-delà d'une nécessaire péréquation verticale soit également développée à tous les niveaux une véritable péréquation horizontale.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Désaffectation et aliénation d'une portion de chemin rural après enquête

Par délibération en date du 19 septembre 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de Martet au Tucau (premier tronçon depuis Martet) en vue de sa cession à Monsieur SELSIS Bernard et Mme BARTHOULOT Monique.

L'enquête publique s'est déroulée du 06 novembre 2017 au 21 novembre 2017.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

➤ DE DESAFFECTER le chemin rural dit de Martet au Tucau (premier tronçon depuis Martet), d'une contenance d'environ 193 m² en vue de sa cession, si et seulement si, les personnes pouvant être intéressées ne manifestent pas leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête,

➤ DE FIXER le prix de vente dudit chemin à 2 100 euros,

➤ DE METTRE en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété,

➤ D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Redevance d'occupation du domaine public par TIGF

Pour la commune de Caudecoste, le linéaire du réseau public de distribution de gaz est de 12,78 mètres. La formule de calcul est la suivante [(0,035 euros x 13 mètres) + 100 euros] x 1,18 = 118,54 € arrondi à 119 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ DECIDE de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz à 119 € pour l'année 2017,

➤ D'inscrire cette recette au compte 70323.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Chèques Cadeaux pour les fêtes de fin d'année au personnel en contrat de droit privé ou public

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réglementation concernant les bons d'achat attribués à un salarié au cours d'une année pouvant être exclus de l'assiette des cotisations de la Sécurité Sociale lorsqu'ils sont attribués en relation avec un évènement. Le montant global à ne pas dépasser pour l'année 2017 est de 163 € par salarié. Monsieur le Maire propose d'en faire bénéficiaire, pour les fêtes de fin d'année, le personnel en contrat de droit privé ou public (CAE - Contrat d'avenir - CDD - CDI), salariés de la commune en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

➤ DE REMETTRE une pochette de chèques cadeaux d'une valeur de 120 € aux personnes salariées en contrat de droit privé ou public pour les fêtes de fin d'année au prorata du temps effectif de service pour l'année 2017.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Modernisation du recouvrement des produits de services

Monsieur le Maire expose que la mise en place du prélèvement automatique permet de simplifier la démarche de règlement, de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique.

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de proposer ce moyen de paiement aux redevables à compter du 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ DECIDE de proposer aux redevables à partir du 1er janvier 2018, le prélèvement automatique,

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à la mise en place de ce dispositif de paiement auprès de la DGFIP,

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à déléguer par arrêté, aux régisseurs concernés et leurs mandataires, la signature des contrats de prélèvement automatique avec les usagers.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Recrutement contractuel

Suite au conseil municipal du mardi 19 septembre, Mme ANDRIEU a été reçue le jeudi 21 septembre par Mmes Lespès et Bonnet pour lui proposer un CDD de 3 mois à 15h/hebdo car son CAE arrivait à échéance.

Mme ANDRIEU refusé cette offre d'emploi le vendredi 29 septembre.

Par conséquent, nous avons recruté en urgence parmi les candidatures spontanées reçues en mairie. Nous avons fait appel à Mme PIASENTIN Marie-Béatrice pour prendre le relais du poste de Mme ANDRIEU.

Rythmes scolaires

Le rectorat nous a demandé de nous prononcer avant le 12 janvier 2018 sur les rythmes scolaires de la rentrée de septembre 2018. Un questionnaire a été validé ce jour par le conseil d'école afin de connaître les souhaits des parents. Un conseil d'école devra émettre son avis afin que le conseil municipal puisse délibérer pour valider le rythme scolaire retenu.

Fin de la séance à 22h45.